



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 56/2024

OBJET : *REGLEMENTATION DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE*

Nous, Maire de la Commune de Sainte Marguerite-sur-Mer,

VU :

- La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi "ENE") ;
- Le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes ;
- L'avis du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2024.

ARRETONS

Article 1er : L'installation d'un dispositif publicitaire requiert l'obtention d'une autorisation préalable délivrée par le maire, qu'elle se trouve sur le domaine public ou sur le domaine privée (si celle-ci est visible du domaine public).

Article 2 : Une demande sera effectuée via le formulaire cerfa n°14798*01 déposé en mairie ou transmis par mail / voie postale.

Article 3 : Lorsqu'elle a reçu un dossier de demande complet, la mairie dispose d'un délai de 2 mois pour accorder ou refuser l'installation de la publicité. Elle adresse sa réponse par courrier. Si aucune réponse n'a été reçue passé ce délai, l'installation est considérée comme étant accordée.

Article 4 : L'autorisation est délivrée pour une durée maximale d'une année, sauf demande de dérogation effectuée à la transmission du cerfa.

Article 5 : Madame le Maire de Sainte Marguerite Sur Mer et Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Offranville sont chargés, en ce qui les concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte Marguerite-sur-Mer, le 08 octobre 2024

Véronique DEPREUX
Maire



Demande d'autorisation préalable

de nouvelle installation
de remplacement
de modification

d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne

Livre V - Titre VIII - Chapitre 1^{er} - art. L. 581-9 et L. 581-44, R. 581-9 à R. 581-21 du code de l'Environnement

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier transmis à	Numéro d'autorisation
___/___/___	le ___/___/___ ABF <input type="checkbox"/> préfet de région <input type="checkbox"/>	AP - ___ - ___ - ___ - ___

Compléter la partie concernant le dispositif visé par la demande d'autorisation

Un imprimé ne peut concerner qu'un seul type de dispositif.

Lorsque plusieurs dispositifs du même type sont installés sur le même terrain, un seul imprimé peut être renseigné.

Lorsque plus de 3 enseignes sont installées pour une même activité, un second imprimé doit être renseigné.

1. Identité du déclarant projetant d'exploiter le dispositif

Vous êtes un particulier :		Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>
Nom		Prénom	
Vous êtes une personne morale :			
Dénomination		Raison sociale :	
N° SIRET	_____	Forme juridique	
Représentant de la personne morale		Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>
Nom		Prénom	

2. Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro	Extension	Lieu-dit ou boîte postale
Voie		
Code postal	_____	Localité
N° de téléphone	_____	N° de télécopie
Adresse électronique		

3. Localisation d'installation du ou des dispositifs

Département	_____	Commune
Adresse		

4. Enseignes

Situation de l'activité	RDC <input type="checkbox"/>	Etage(s) n°
-------------------------	------------------------------	-------------

4.1. Enseigne n°1

Support de l'enseigne projetée :			
Sur toiture	<input type="checkbox"/>	Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m ²)	<input type="checkbox"/>
Sur façade		parallèle à la façade	<input type="checkbox"/>
		perpendiculaire à la façade	<input type="checkbox"/>
Sur clôture	<input type="checkbox"/>	Sur auvent ou marquise	<input type="checkbox"/>
		Sur garde-corps	<input type="checkbox"/>
Enseigne à faisceau de rayonnement laser	<input type="checkbox"/>	Puissance de la source	
Type d'enseigne			
Lettres individuelles	<input type="checkbox"/>	Bandeau support	<input type="checkbox"/>
		Enseigne double-face	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) :			

Enseigne lumineuse	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>					
Projection ou transparence	<input type="checkbox"/>	Lettre découpées <input type="checkbox"/>	Clignotante (pharmacie et services d'urgence) <input type="checkbox"/>				
Numérique	<input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	Précisez : _____				
Luminance maximale :	de jour _____	cd/m ²	de nuit _____	cd/m ²			
Efficacité lumineuse	_____ lm/W						
Extinction prévue : (horaires indicatif)	_____						
Caractéristiques et dimensions							
Couleur :	fond _____	lettres _____					
Largeur	____, ____m	Hauteur	____, ____m	Epaisseur	____ cm	Surface	____, ____m ²
Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse coté – pièce AP2)							
Hauteur libre au dessus du niveau du sol	____, ____mètres	Saillie sur la façade	____, ____ cm				
Largeur de la rue	____, ____mètres	Largeur du trottoir	____, ____ cm				
4.2. Enseigne n°2							
Support de l'enseigne projetée :							
Sur toiture	<input type="checkbox"/>	Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m ²)	<input type="checkbox"/>				
Sur façade		parallèle à la façade <input type="checkbox"/>	perpendiculaire à la façade <input type="checkbox"/>				
Sur clôture	<input type="checkbox"/>	Sur auvent ou marquise <input type="checkbox"/>	Sur garde-corps <input type="checkbox"/>				
Enseigne à faisceau de rayonnement laser	<input type="checkbox"/>	Puissance de la source	_____				
Type d'enseigne							
Lettres individuelles	<input type="checkbox"/>	Bandeau support <input type="checkbox"/>	Enseigne double-face <input type="checkbox"/>				
Précisez :	_____						
Enseigne lumineuse	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>					
Projection ou transparence	<input type="checkbox"/>	Lettre découpées <input type="checkbox"/>	Clignotante (pharmacie et services d'urgence) <input type="checkbox"/>				
Numérique	<input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	Précisez : _____				
Luminance maximale :	de jour _____	cd/m ²	de nuit _____	cd/m ²			
Efficacité lumineuse	_____ lm/W						
Extinction prévue : (horaires indicatif)	_____						
Caractéristiques et dimensions							
Couleur :	fond _____	lettres _____					
Largeur	____, ____m	Hauteur	____, ____m	Epaisseur	____ cm	Surface	____, ____m ²
Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse côté – pièce AP2)							
Hauteur libre au dessus du niveau du sol	____, ____mètres	Saillie sur la façade	____, ____ cm				
Largeur de la rue	____, ____mètres	Largeur du trottoir	____, ____ cm				
4.3. Enseigne n°3							
Support de l'enseigne projetée :							
Sur toiture	<input type="checkbox"/>	Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m ²)	<input type="checkbox"/>				
Sur façade :		parallèle à la façade <input type="checkbox"/>	perpendiculaire à la façade <input type="checkbox"/>				
Sur clôture	<input type="checkbox"/>	Sur auvent ou marquise <input type="checkbox"/>	Sur garde-corps <input type="checkbox"/>				
Enseigne à faisceau de rayonnement laser	<input type="checkbox"/>	Puissance de la source	_____				
Type d'enseigne							
Lettres individuelles	<input type="checkbox"/>	Bandeau support <input type="checkbox"/>	Enseigne double-face <input type="checkbox"/>				
Précisez :	_____						
Enseigne lumineuse	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>					
Projection ou transparence	<input type="checkbox"/>	Lettre découpées <input type="checkbox"/>	Clignotante (pharmacie et services d'urgence) <input type="checkbox"/>				
Numérique	<input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	Précisez : _____				
Luminance maximale :	de jour _____	cd/m ²	de nuit _____	cd/m ²			

Efficacité lumineuse				lm/W	
Extinction prévue : (horaires indicatif)					
Caractéristiques et dimensions					
Couleur :	fond			lettres	
Largeur	___ , ___ m	Hauteur	___ , ___ m	Épaisseur ___ cm Surface ___ , ___ m ²	
Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse côté – pièce AP2)					
Hauteur libre au dessus du niveau du sol	___ , ___ mètres	Saillie sur la façade	___ , ___ cm		
Largeur de la rue	___ , ___ mètres	Largeur du trottoir	___ , ___ cm		
4.4. Autres enseignes existantes pour le même établissement					
Enseigne sur toiture :	Nombre		Surface cumulée	___ , ___ m ²	
Enseigne sur façade :	Nombre		Surface cumulée	___ , ___ m ²	
Enseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieure à 1m ²)	Nombre				
4.5. Surface cumulée des enseignes installées et des enseignes existantes (pour le même établissement)					
Surface cumulée des enseignes sur toiture de l'établissement	___ , ___ m ²	Surface cumulée des enseignes sur façade de l'établissement	___ , ___ m ²	Surface de la façade commerciale	___ , ___ m ²
4.6. Cas particulier du lieu où sont localisées les enseignes					
L'activité est-elle située dans une zone couverte par un RLP :				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Zonage du règlement local de publicité					
S'agit-il d'enseigne(s) temporaire(s) ?				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Durée d'installation					
Enseigne(s) apposée(s) sur un immeuble classé ou dans le champ de visibilité de cet immeuble, sur un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire. (R. 581-16 II 1° du CE)				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Précisez					
Enseigne(s) apposée(s) sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre. (R. 581-16 II 2° du CE)				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Précisez					
Enseigne(s) apposée(s) dans un secteur sauvegardé (R. 581-16 II 3° du CE)				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Précisez					
Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager, (ZPPAUP) ou une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) (R. 581-16 II 4° du CE)				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Précisez					
Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection délimité autour d'un site classé, dans un parc naturel régional, dans un site inscrit à l'inventaire ou sa zone de protection, dans l'aire d'adhésion d'un parc national, dans une zone Natura 2000 (zone spéciale de conservation ou une zone de protection spéciale) (L. 581-8 du CE)				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Précisez					
5. Dispositif lumineux (à l'exclusion des concessions de mobilier urbain, des dispositifs de micro-affichage, et des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)					
5.1. Localisation du dispositif ou du matériel					
Propriété privée <input type="checkbox"/>				Domaine public <input type="checkbox"/>	
Superficie du terrain (hors domaine public)	___ , ___ m ²	Référence cadastrale (indicative)			
Propriété privée : Longueur du côté de l'unité foncière bordant la voie publique	___ , ___ mètres	Domaine public : Longueur du côté l'unité foncière bordant l'emplacement prévu	___ , ___ mètres		

Distance de l'installation projetée par rapport : (uniquement dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol)

Aux limites séparatives de propriété (hors domaine public) _____ mètres aux baies des immeubles situées _____ mètres sur des fonds voisins

Si la commune d'installation est dotée d'un Règlement local de publicité :

Zonage du règlement local de publicité (indicatif) _____

Si l'installation a lieu hors agglomération :

Emprise d'aéroport Emprise de gare ferroviaire Périmètre d'un établissement de centre commercial délimité par le RLP

5.2. Nature du dispositif ou du matériel

Dispositifs muraux

Sur mur :	Nombre	_____	Format	_____
Sur clôture :	Nombre	_____	Format	_____
Sur palissade :	Nombre	_____	Format	_____
Autre (précisez) _____	Nombre	_____	Format	_____
Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol	Nombre	_____	Format	_____
Nombre de faces :	Simple-face	<input type="checkbox"/>	Double-face	<input type="checkbox"/>
Dispositifs sur toiture	Nombre	_____	Format	_____

Caractéristiques de la publicité lumineuse

Durée d'installation	_____ (8 ans maximum)			
Lettres découpées	<input type="checkbox"/>	Autre (précisez) :	<input type="checkbox"/>	_____
Numérique	<input type="checkbox"/>	A images animées	<input type="checkbox"/>	A images fixes <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/>
Luminance maximale :	de jour	_____ cd/m ²	de nuit	_____ cd/m ²
Luminance moyenne :	de jour	_____ cd/m ²	de nuit	_____ cd/m ²
Efficacité lumineuse :	_____ lm/W	Consommation électrique (dispositif numérique)		_____ kWh
Extinction prévue : horaires	_____			

5.3. Autres dispositifs ou matériels existant sur le terrain (si installation sur une propriété privée)

Dispositifs muraux

Sur mur :	Nombre	_____	Format	_____
Sur clôture :	Nombre	_____	Format	_____
Sur palissade :	Nombre	_____	Format	_____
Autre : (précisez) _____	Nombre	_____	Format	_____
Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol	Nombre	_____	Format	_____
Dispositifs sur toiture	Nombre	_____	Format	_____

6. Installation de publicité lumineuse sur mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

N'indiquez ici que le nombre de dispositifs concernés par la concession, précisez sur la pièce AP12 leurs nature, format, localisation, distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds

Abris :	Nombre	_____	Colonnes porte-affiches :	Nombre	_____
Kiosques :	Nombre	_____	Mâts porte-affiche :	Nombre	_____
Mobilier d'information :	Nombre	_____			

7. Dispositifs de petit format intégrés à des devantures commerciales supportant de la publicité lumineuse (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

Surface de la devanture commerciale

____, ____ m²

La surface cumulée des dispositifs déclarés et déjà présents ne peut excéder le dixième de la surface de la devanture commerciale, dans la limite de 2 m²

Nature des dispositifs

Surface	__, __ m ²	Nombre	_____	Cumul	__, __ m ²
Surface	__, __ m ²	Nombre	_____	Cumul	__, __ m ²
Surface	__, __ m ²	Nombre	_____	Cumul	__, __ m ²
Surface cumulée des dispositifs déclarés					__, __ m ²

Autres dispositifs de petit-format lumineux et non lumineux déjà installés sur la devanture concernée

Surface	__, __ m ²	Nombre	_____	Cumul	__, __ m ²
Surface	__, __ m ²	Nombre	_____	Cumul	__, __ m ²
Surface	__, __ m ²	Nombre	_____	Cumul	__, __ m ²
Surface cumulée des dispositifs déjà installés					__, __ m ²

Caractéristiques de la publicité lumineuse

Durée d'installation					(8 ans maximum)
Lettres découpées	<input type="checkbox"/>	Autre (précisez)	<input type="checkbox"/>		
Numérique	<input type="checkbox"/>	A images animées	<input type="checkbox"/>	A images fixes	<input type="checkbox"/>
				Vidéo	<input type="checkbox"/>
Luminance maximale	de jour	_____ cd/m ²	de nuit	_____ cd/m ²	
Luminance moyenne	de jour	_____ cd/m ²	de nuit	_____ cd/m ²	
Efficacité lumineuse					lm/W

8. Bâches

8.1. Bâches de chantier

Nature des travaux (précisez)

Durée des travaux

_____ BBC rénovation

Emplacement de l'échafaudage

Surface de la bâche

_____, ____ m²

Surface de la publicité :

_____, ____ m²

Durée d'installation de la bâche

_____ (ne peut excéder l'utilisation effective des échafaudages pour les travaux)

8.2. Emplacement de bâches publicitaires

Type de support

Surface de la bâche

_____, ____ m²

Durée d'installation

_____ (8 ans maximum)

9. Dispositif temporaire de dimension exceptionnelle

Type de manifestation annoncée

Date de la manifestation annoncée

Surface du dispositif

Durée d'installation

10. Engagement du demandeur ou du mandataire

J'atteste avoir qualité pour effectuer la présente demande d'autorisation préalable.
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à :

Le, ____ ____ _____

Signature du demandeur

Votre demande d'autorisation doit être établie en 3 exemplaires et doit être adressé :

- à la mairie où est envisagé le dispositif: lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- à la préfecture du département où est envisagé le dispositif: lorsque la commune n'est pas couverte par un règlement local de publicité

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la mairie ou de la préfecture. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'autorisation préalable

d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Vous devez fournir 3 dossiers.

1. PIÈCES OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES DEMANDES

Pièce		Nombre d'exemplaires
AP1. Plan de situation du terrain (1)	<input type="checkbox"/>	3
AP2. Plan de masse coté (1)	<input type="checkbox"/>	3
AP3. Représentation graphique de l'enseigne cotée en trois dimensions	<input type="checkbox"/>	3
AP4. Pour les nouvelles installations : accord daté du propriétaire ou du gestionnaire du terrain où est installé le dispositif	<input type="checkbox"/>	3

(1) cette pièce n'est pas exigée si le matériel est implanté sur le domaine public
Pour les dispositifs de micro affichage, les pièces AP1 et AP2 concernent la devanture commerciale et non le terrain.

2. PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À JOINDRE EN FONCTION DES DISPOSITIFS

Lorsque la demande concerne une enseigne ou une enseigne laser

AP5. Mise en situation de l'enseigne	<input type="checkbox"/>	3
AP6. Vue de l'immeuble concerné avec et sans l'enseigne, ou avant changement de l'enseigne	<input type="checkbox"/>	3
AP7. Appréciation sur son intégration dans l'environnement	<input type="checkbox"/>	3
AP8. Notice descriptive mentionnant la puissance de la source laser, les caractéristiques du ou des faisceaux et la description des effets produits	<input type="checkbox"/>	3

Lorsque la demande concerne un dispositif publicitaire lumineux, l'installation de publicité lumineuse sur du mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage ou l'installation de publicité lumineuse sur du micro-affichage

AP9. Analyse du cycle de vie du dispositif	<input type="checkbox"/>	3
AP10. Visibilité depuis la voie publique la plus proche	<input type="checkbox"/>	3
AP11. Appréciation sur sa compatibilité avec le cadre de vie environnant, sur son insertion architecturale, sur son respect des principes de la sécurité routière, sur les nuisances visuelles pour l'homme et l'environnement	<input type="checkbox"/>	3
AP12. Liste des dispositifs de mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage indiquant pour chaque dispositif : sa nature, son format, sa localisation, sa distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds voisins et les éléments des pièces AP9, AP10 et AP11.	<input type="checkbox"/>	3

Lorsque la demande concerne un emplacement de bâche

AP13. Esquisses ou photos de la bâche et de l'emplacement envisagé	<input type="checkbox"/>	3
AP14. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports	<input type="checkbox"/>	3
AP15. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière	<input type="checkbox"/>	3

Lorsque la demande concerne un dispositif temporaire de dimension exceptionnelle

AP16. Esquisses ou photos du dispositif, de la publicité et de l'emplacement envisagé	<input type="checkbox"/>	3
AP17. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports	<input type="checkbox"/>	3
AP18. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière	<input type="checkbox"/>	3

Notice d'information pour les demandes d'autorisations préalables d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

1 – DANS QUEL CAS UTILISER CE FORMULAIRE ?

• Quels dispositifs sont concernés par la demande d'autorisation préalable ?

Sont concernés par l'autorisation préalable :

- Enseignes:
 - Installées sur le territoire d'une commune couverte par un Règlement Local de Publicité
 - Installées sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du code de l'Environnement
 - Installées dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
- Enseignes à faisceau laser
- Enseignes temporaires :
 - Installée sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du CE
 - Scellées au sol ou installées sur le sol dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
- Dispositifs de publicité lumineuse, autre que ceux supportant des affiches éclairées par projection ou transparence
- Mobilier urbain supportant de la publicité lumineuse,
- Emplacement de bâches
- Dispositifs de dimension exceptionnelle

2 – INFORMATIONS UTILES

• Qui doit déposer une demande d'autorisation préalable ?

Vous devez déposer une demande dans l'une des deux situations suivantes :

- Enseignes : vous êtes la personne ou le mandataire représentant l'entreprise qui exerce l'activité signalée
- Dispositif publicitaire : vous êtes la personne ou le mandataire représentant l'entreprise qui projette d'exploiter le dispositif ou le matériel

3 – MODALITES PRATIQUES

• Comment constituer le dossier de demande d'autorisation ?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

Attention : votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

• Où déposer le dossier ?

La demande d'autorisation préalable doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée contre récépissé daté :

- Soit en mairie : lorsque la commune où est envisagé le dispositif est couverte par un règlement local de publicité, ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- Soit en préfecture : lorsque la commune où est envisagé le dispositif n'est pas couverte par un règlement local de publicité

• Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de 2 mois.

A défaut de notification dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Si vous avez un doute sur le régime (déclaration ou autorisation) auquel doit être soumis le dispositif, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture du lieu où vous souhaitez installer le dispositif.

▲ Adresse du portail Internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

▲ Vous pouvez remplir un formulaire en ligne :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14798.do

Récépissé de dépôt d'une demande d'autorisation préalable d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation préalable pour un ou plusieurs dispositifs ou matériels supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne.

Le délai d'instruction de votre dossier est de DEUX MOIS, suivant la réception de votre dossier, et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier, qu'il vous convient de produire dans un délai de deux mois suivant la réception de ce courrier.

Si vous ne produisez pas les informations, pièces et documents manquants dans ce délai, votre demande fera l'objet d'une décision tacite de rejet.

Lorsque votre dossier sera complet, dans le délai imparti, vous recevrez alors le présent récépissé faisant courir le délai d'instruction.

Si vous n'avez pas reçu de décision concernant votre demande à la fin des deux mois suivant la réception du présent récépissé, votre demande est réputée accordée et vous pourrez installer votre dispositif.

Cadre réservé à l'administration

Le(s) dispositif(s) ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation

n°

déposée le : _____

par _____

est autorisé à défaut de réponse de l'administration deux mois
après cette date.

Cachet de l'administration :